



## **Remerciement :**

Ce travail n'aurait pu être mené à bien sans l'aide précieuse d'un nombre de personnes auxquelles j'adresse mes profonds remerciements.

Je tiens à exprimer mes remerciements à l'ensemble du personnel de la division comptabilité finance de BCP Bank pour leur soutien et leur bonne humeur constante.

---

# BCP

---

## Rapport de stage

---

### **Avant propos :**

Les opérations fusion absorption, la création de nouvelles banques nationales et l'entrée en marché de banques étrangères, sont des facteurs parmi d'autres qui marquent l'évolution et la croissance considérable du secteur bancaire marocain. L'évolution de ce secteur a fait de lui l'un des importants moteurs de développement de l'économie marocaine.

De ce fait j'ai jugé nécessaire de faire mon stage dans l'une des banques agissant sur ce marché.

Ainsi, après une courte introduction, j'ai procédé dans un premier temps à une présentation du crédit populaire marocain et ces composants, et dans un deuxième temps j'ai présenté la division comptabilité finance tout en détaillant d'avantage la direction d'information comptable CPM et la direction d'information comptable BCP sujets de mon stage.

## **Plan :**

Introduction

Première partie : Présentation du crédit populaire du Maroc

I . Le Comité Directeur

II .La Banque Centrale Populaire

III . Les Banques Populaires Régionales

Deuxième partie : la division comptabilité et finance

I . Direction de l'information comptable (CPM)

1-Département normes et procédures

2- Département arrêtés et déclarations fiscales

3- Département consolidation groupe et déclaration

II . Direction de l'information comptable (BCP)

1-Département traitement comptable

2-Département concordance

3-Département arrêtés et contrôle comptable

Conclusion

## **Introduction :**

La base du système bancaire marocain ont été mises en place au lendemain de l'indépendance. Auparavant le paysage bancaire marocain était monopolisé par des groupes

financiers étrangers et particulièrement français. Les premières banques sont apparues en 1959, à la suite de la création de BANK AL MAGHRIB qui assure la fonction de banque centrale.

Jusqu'à, 1993 une distinction est faite entre les banques commerciales et les organismes financiers spécialisés. Les premières étant spécialisées dans les opérations de crédit et dépôts et les secondes dans le financement des secteurs particuliers. Une nouvelle loi a été promulguée, pour introduire un concept d'universalité des banques et de ce fait les institutions bancaires marocaines disposent d'un plus large champ d'action.

L'idée des banques populaires n'est pas née au Maroc. En revanche, le concept a bien pris : le groupe Banque populaire est aujourd'hui l'un des plus puissants (sinon le premier selon le critère retenu) du système financier marocain. Performance ? Certes, mais existence historique également. Revenons d'abord sur le concept. Se fondant sur les principes de mutualité et de coopération, les banques populaires sont apparues en Europe entre la fin du XIXe siècle et le début du XXe.

C'était l'époque de la révolution industrielle, de l'émergence du capitalisme financier et des établissements bancaires. C'est ce que voudront faire les pouvoirs publics au Maroc, c'est-à-dire donner aux classes moyennes et aux PME l'accès au financement. Pour ce faire, ils auront donc recours à la création ou du moins à la réforme des institutions de crédit populaire.

En effet, au lendemain de son indépendance, le Maroc a connu une industrialisation accélérée et le développement de son tissu économique. Or, les banques privées étrangères présentes sur le territoire étaient orientées vers une clientèle de grandes entreprises, alors que la majorité du tissu industriel marocain n'avait pas accès au crédit bancaire, et encore moins aux marchés financiers.

### **Créée en 1926, la BP sera réorganisée par le dahir de 1961**

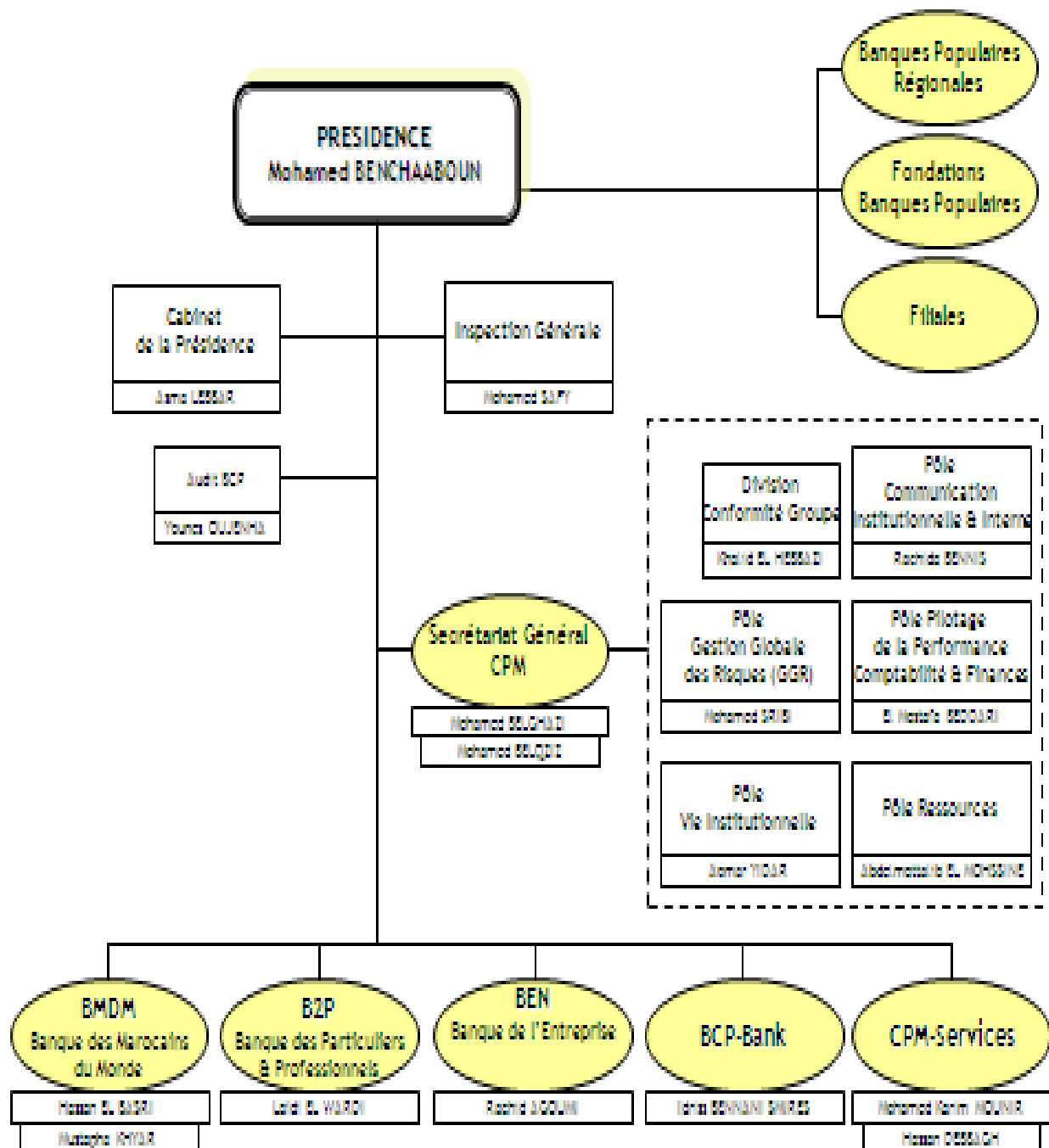
Un besoin pressant existait donc et la loi du 13 mars 1917 (portant création des Banques populaires), promulguée en France et en partie applicable au Maroc, n'y répondait pas. On note à ce propos que la Banque populaire a été effectivement fondée par le Dahir du 25 mai 1926 portant organisation du crédit au petit et moyen commerce et à la PMI, sous la forme d'une société à capital variable.

De 1931 à 1952, un réseau de Banques populaires de type coopératif, à caractère régional et autonome, va se constituer dans les grandes villes du Maroc. Cependant, des difficultés de gestion exigeront de profondes réformes du système.

C'est ainsi que le dahir du 2 février 1961 a fixé les règles régissant la nouvelle structure du Crédit populaire du Maroc, gérant l'enseigne Banque populaire. Le caractère régional et coopératif des Banques populaires régionales sera maintenu, mais subordonnera le développement de leur activité à une réorganisation et à une orientation confiées à deux organismes centraux : le Comité directeur et la Banque centrale populaire. En 1961, la Banque populaire comptait 10 agences bancaires, un passif de 65 MDH, un actif de 40 MDH et 15 594 clients pour un effectif de 263 personnes.

En termes de conquête de marché, «la Banque populaire mise alors sur une vulgarisation des services bancaires en allant à la rencontre des clients», explique Sanae Afilal Alami, directrice de la communication de la Banque centrale populaire (BCP). La banque enregistre alors un accroissement de sa clientèle de 22% en moyenne par an entre 1965 et 1970. Les dépôts sont multipliés par 6 entre 1961 et 1970, contre une évolution de seulement 7% pour les autres banques.

## **Première partie : Présentation du crédit populaire du Maroc**



Organigramme CPM - 2 Juin 2008

## - Missions

Le Crédit Populaire du Maroc est un groupement de banques constitué par la Banque Centrale Populaire et les Banques Populaires Régionales.

Fidèle à son esprit d'entreprise, le Crédit Populaire du Maroc s'est fixé comme objectif d'accompagner toutes entreprises moyennes ou petites, artisanales, industrielles ou de services par la distribution de crédit à court, moyen et long terme.

Il propose une gamme élargie et complète de services et produits financiers répondant à l'ensemble des besoins de sa clientèle. Il développe également ses activités à travers quatre orientations stratégiques majeures :



#### - Valeurs

### Valeurs du Crédit Populaire du Maroc

Les valeurs identitaires du Crédit Populaire du Maroc découlent des principes de la coopération et de la mutualité.

Cet esprit coopératif et mutualiste qui anime les Banques Populaires Régionales puise ses origines dans les valeurs et les **traditions culturelles** du Maroc, basées sur **la solidarité, l'entraide et l'intérêt commun.**

Les valeurs identitaires de l'institution constituent les fondements de l'action du Groupe et confirment **sa mission nationale** au service du développement économique et social du pays.

Il tire également sa force de **sa spécificité coopérative**, qui confère au sociétaire l'originalité d'être à la fois un client et un copropriétaire de la banque.

Cette communauté de sociétaires constitue l'essence du Groupe et participe activement à la vie de la banque, à travers notamment les Conseils de Surveillance des Banques Populaires Régionales, dont les membres sont élus par l'Assemblée Générale des sociétaires.

Destiné à promouvoir l'économie sociale, par le biais de **la coopérative financière** et l'encouragement à la **solidarité interprofessionnelle**, le Crédit Populaire du Maroc a été tout naturellement amené à jouer **un rôle moteur** dans **l'amélioration du taux de bancarisation**

**du pays** et dans **la collecte de l'épargne**. Il constitue un groupement de Banques de proximité, accessibles à tous et fortement enracinées dans toutes les régions du Royaume.

## - Organisation

### Structure et organisation du Crédit Populaire du Maroc

Le Crédit Populaire du Maroc est une institution à 3 dimensions :



#### I. Le Comité Directeur :

Le Comité Directeur est l'instance suprême du Crédit Populaire du Maroc exerçant exclusivement la tutelle sur les différents organismes du CPM.

Le Comité Directeur comprend :

- Cinq Présidents des Conseils de Surveillance des Banques Populaires Régionales élus par leurs pairs,
- Cinq représentants du Conseil d'Administration de la Banque Centrale Populaire, nommés par ledit Conseil.

Le Président du Comité Directeur est élu parmi les membres dudit Comité et sa nomination est ratifiée par le Ministre chargé des Finances.

#### Sa mission

- définit les orientations stratégiques du Groupe,
- exerce un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion des organismes du CPM,
- définit et contrôle les règles de fonctionnement communes au Groupe



- prend toutes les mesures nécessaires au bon fonctionnement des organismes du CPM et à la sauvegarde de leur équilibre financier.

[Retour](#)

## **II. La Banque Centrale Populaire**

La Banque Centrale Populaire (BCP) est un établissement de crédit, sous forme de société anonyme à Conseil d'Administration. Elle est cotée en bourse à compter du 8 juillet 2004.\_

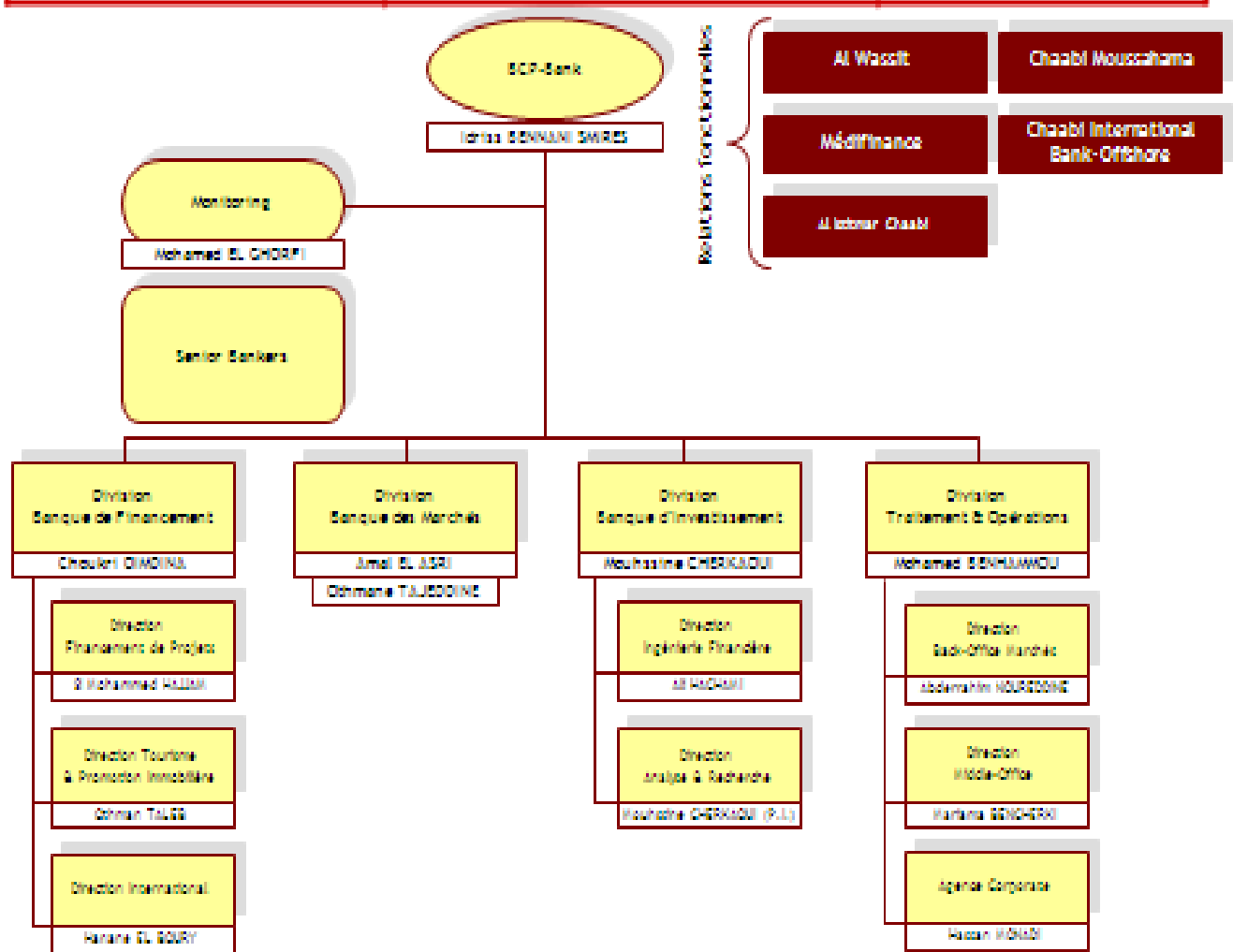
### **1-Sa mission :**

La BCP qui assure un rôle central au sein du groupe, est investie de deux missions principales :

- Etablissement de crédit habilité à réaliser toutes les opérations bancaires, sans toutefois disposer d'un réseau propre.
- Organisme central bancaire des BPR.

A ce titre, elle coordonne la politique financière du Groupe, assure le refinancement des BPR et la gestion de leurs excédents de trésorerie ainsi que les services d'intérêt commun pour le compte de ses organismes.

### **2-Son organisation :**



Organigramme BCP - 2 Juin 2008

### III. Les Banques Populaires Régionales :

Les Banques Populaires Régionales (BPR), Banques de proximité, actuellement au nombre de 11 constituent le socle du Crédit Populaire du Maroc.

#### 1-Leur mission :

Etablissements de crédit habilités à effectuer toutes les opérations de banque dans leurs circonscriptions territoriales respectives, les BPR ont pour mission de contribuer au développement de leur région par la diversité des produits qu'elles offrent, le financement de l'investissement et la bancarisation de l'économie.

Elles constituent le levier du Crédit Populaire du Maroc dans la collecte de l'épargne au niveau régional, sa mobilisation et son utilisation dans la région où elle est collectée.

## **2-Leur organisation**

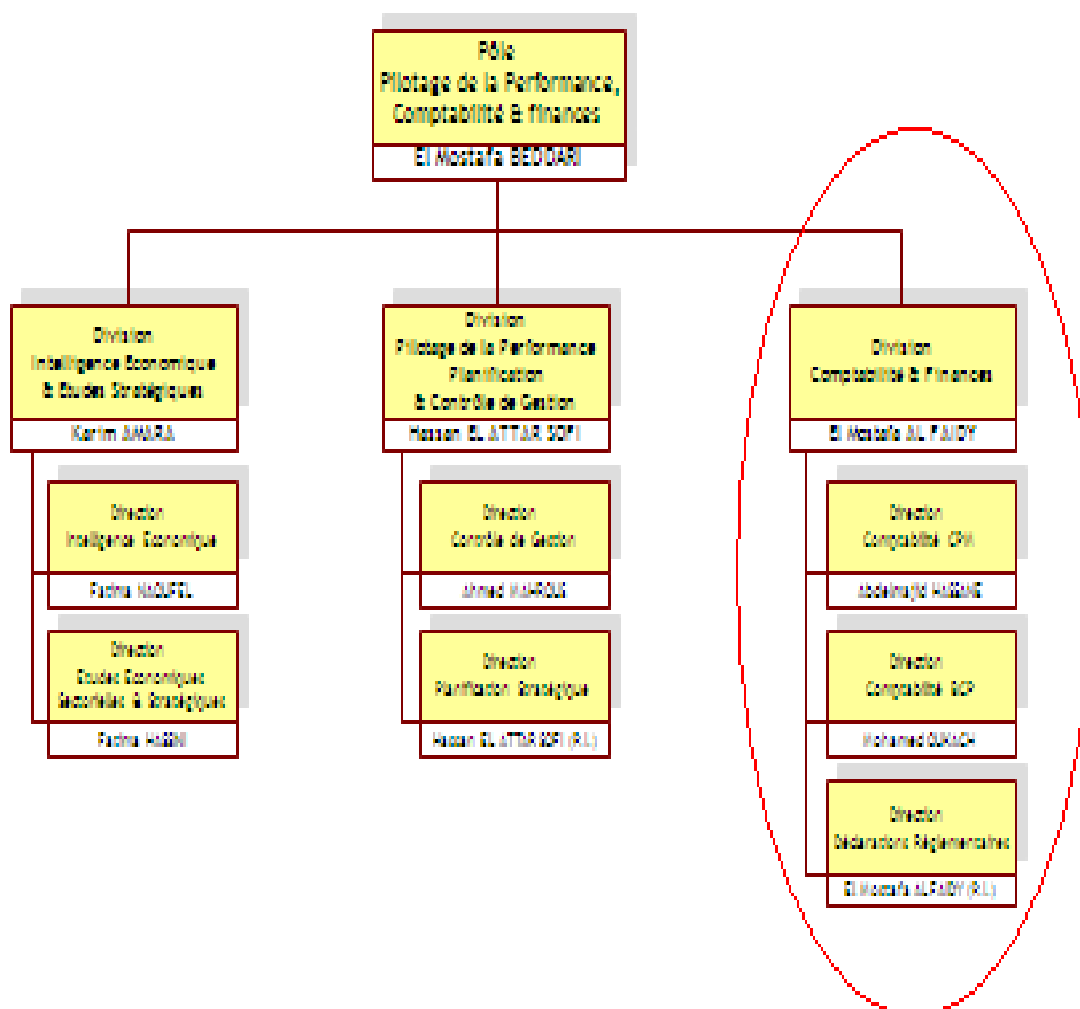
Les Banques Populaires sont organisées sous la forme coopérative à capital variable, à Directoire et à Conseil de Surveillance.

Leur mode d'organisation unique au sein du système bancaire leur permet d'approcher différemment leurs clients, puisque ces derniers se trouvent également être les détenteurs du capital, formant ainsi ce que l'on appelle « le sociétariat ».

Outre le fait qu'ils bénéficient des différents services bancaires, les clients sociétaires participent également à la vie sociale de leur banque (Participation aux Assemblées Générales, possibilité de siéger au Conseil de Surveillance)

## **Deuxième partie : Division comptabilité et finance :**

Crédit Populaire du Maroc	Organigramme	Version du : 02/06/2008
	Pôle Pilotage de la Performance, Comptabilité & Finances	



## I . La direction de l'information comptable (CPM) :

Cette direction a comme rôle :

- Définir les procédures comptables et veiller à la fiabilité du système comptable du groupe
- Diffuser et veiller au respect de la réglementation bancaire.
- Elaborer et diffuser les états de synthèse.

Cette direction est composée des départements suivants :

- Le département normes et procédures.
- Le département arrêtés et déclarations fiscales
- Le département consolidation groupe et déclarations.

### **1-Département normes et procédures :**

Ce département est chargé d'élaborer les schémas comptables et les instructions de travail.

Aussi bien que l'ouverture des comptes, ces derniers sont de deux types :

Le compte de la clientèle : sont des comptes utilisés par des clients.

Les comptes internes : toute ouverture de compte interne est du recours au service normes et procédure.

### **2-Département arrêtés et déclaration fiscale :**

Il répond aux prescriptions réglementaires en matière de production et de déclaration des états de synthèse a distinction de BAM et du fisc.

Produire et diffuser les états de synthèses semestrielles et annuelles de la BCP, des BPR et du groupe.

Déterminer les résultats mensuels.

### **3-Département consolidation group et déclaration :**

Au niveau de ce département se présentent les comptes de société ayant des participations ; on retrouve donc les opérations « chiffre d'affaire » que le groupe a réalisé avec l'extérieure.

Afin d'obtenir un résultat correct il faut éliminer tous les résultats intragroupe.

## **II . Direction de l'information comptable (BCP ) :**

Composée des départements suivants :

- Le département traitement comptable
- Le département concordance
- Le département contrôle et arrêté.

### **1-Département traitement comptable :**

A comme objectif de veiller à la justification des dépenses par des pièces justificatives, et assurer leurs imputations conformément au plan comptable en vigueur.

-Organisation du processus :

Le processus du règlement des dépenses

La centralisation au niveau du siège des (BPR) et de la (BCP) l'ensemble des comptes des charges et des immobilisations.

Modalités de règlement des dépenses.

-Support du règlement

Le règlement s'effectue sur la base des originaux des factures et complété par la modalité du paiement et le compte d'imputation.

-Processus du règlement :

A la réception de la facture, un contrôle juridique et fiscal doit être effectué ainsi qu'une comparaison avec les bons de commande et de livraison.

-contrôle juridique :

\*Nom du fournisseur et son siège social

\*Qu'elle soit adressée au nom de la BCP

\*La date qui doit être récente

\*La signature et le caché du fournisseur

\*La quantité et la désignation de la marchandise commandée.

\*Les montants unitaires HT, TTC et que ce dernier figure en chiffre et en lettre

-contrôle fiscal

\*Le numéro d'identification fiscale

\*Le numéro de la patente.

-le paiement

A l'émission du règlement la fonction chargée de la comptabilité procède aux vérifications ci après :

\*S'assurer que la facture remplit les conditions fixées par la réglementation fiscale et le code de commerce et qu'elle comporte notamment les mentions d'usage (numéro de patente, le montant en chiffre et en lettre).

\*Vérifier quelle comporte un libellé suffisamment clair

\*Identifier les signatures

\*Vérifier que le bon de livraison ou l'accusé de réception porte les coordonnées de l'agent signataire (nom, prénom, matricule et la fonction) ainsi que la date de livraison et le cachet de la banque.

\*Vérifier que la facture se rapporte avec l'exercice en cours.

\*S'assurer de la conformité des données portées sur les différents supports (bon de commande, bon de livraison), refaire les calculs sur les éléments de la facture, et s'assurer que la TVA appliquée est appropriée.

\*Procéder au règlement de la facture.

-Le mode de règlement

Les factures respectant les règles de fond et de forme, sont complétées par les références et le mode de paiement. ce dernier ne peut être qu'un chèque barré non endossable ou un virement bancaire.

Les chèques et les ordres de virement doivent obligatoirement porter une double signature de la fonction chargée de la comptabilité.

-Comptabilisation des factures :

L'enregistrement comptable de la facture est effectué par un agent d'imputation autre que celui qui a approuvé le paiement.

La charge comptabilisée est imputée soit au centre de responsabilité qui a bénéficié du produit ou de la prestation objet de facturation, soit au centre de responsabilité ayant ordonné l'engagement de la dépense lorsque celle-ci concerne plusieurs centres de responsabilité.

-Spécifications comptables

Les dépenses de la banque sont enregistrées soit aux comptes des charges soit au compte des immobilisations.

\*les comptes de charge : ce sont les comptes de la classe 6 du plan comptable des établissements de crédit.

\*les comptes des immobilisations :

\*Compte de la TVA

\*traitement des factures

L'imputation d'une facture se base sur l'objet de celle-ci chaque facture contrôlée est imputée au compte approprié est envoyée à la saisie.

-classement :

Le classement des factures est effectué une qu'elles sont réglées, les factures sont classées par numéros de compte et par mois.

-archivage :

Les factures restent deux ans dans le service avant d'être envoyées aux archives, l'archivage est effectué une fois par an suite à une demande adressée au service des archives.

-la comptabilité des délégations MRE :

Son objectif est d'effectuer le traitement comptable de l'ensemble des dépenses engagées par les délégations MRE.

-Représentation commerciale à l'étranger.

-Vérification des documents reçus

-Etablissement des pièces comptables en dirham et en devise

-Archivage des documents comptables de l'exercice clôturé.

## **2-Département concordances :**

Son rôle consiste à localiser et traiter les suspens avec rapidité et efficacité.

-spécification comptable

Le service concordance est en relation avec les services comptabilité des banques régionales pour les régularisations des écritures en suspens sur les comptes financiers.

Ces services agissent uniquement sur les comptes financiers mais il reçoit en outre les états des comptes suivants :

Les comptes de liaisons qui sont mouvementés par les opérations qui mettent en relation deux agences de la même BPR ou une agence avec son siège.

Les comptes de virement télégraphique à régulariser qui sont destinés à recevoir les montants des virements télégraphiques.

Les comptes suspens centre informatique qui abritent toutes écriture non imputées automatiquement.

-Nettoyage des suspens :



Le nettoyage est le premier travail de traitement des états des comptes financiers, il est très important car il élimine les faux suspens et conserve les vrais.

-Tirage des copies des suspens :

Les agents de service concordance procèdent au tirage des écritures en suspens sur le compte financier de chaque BPR.

-Traitement des suspens du mois en cours

Après réception des copies des archives et des banques régionales, le traitement des suspens commence.

-Traitement des anciens suspens :

Cette étape est importante, elle consiste à relancer les suspens qui ont été traités et qui persistent par exemple ; au cours du mois donné, le service ne traite que les suspens du mois (M-2) et les états sont arrêtés à la fin de (M-1), donc à partir du mois (M-3) les suspens sont considérés anciens.

-Régularisation des suspens :

Avant chaque fin de mois le service concordance de la BCP et le service comptabilité de chaque BPR doivent procéder à la comptabilité des écritures de régularisation nécessaires.

### **3-Département arrêtés et contrôle comptable :**

Ce département joue un rôle indispensable dans la direction de l'information comptable BCP du fait qu'il est le département chargé des travaux d'arrêtes des résultats de la BCP et également tous les états de synthèses.

-arrêtés périodique :

\*Arrêté annuel : cet arrêté est réglementé et caractérisé par les travaux de fin d'exercice qui compte également les journées complémentaires ; c'est-à-dire la régularisation des opérations suivant le principe de l'indépendance des exercices.

\*Arrêté semestriel : devenus obligatoire d'après la loi bancaire de 1993 pour la mise en disposition de Bank al Maghreb.

\*Arrêtés trimestriels : effectué essentiellement pour les instances décisionnelles de la gestion du groupe. Il est élaboré au premier trimestre et troisième trimestre d'une façon extracomptable dans le respect des principes comptables et fiscaux.

-les supports utilisés :

\*Les documents comptables et journées complémentaires issues des travaux d'inventaire.

\*Reporting établi et communiqué par la fonction contrôle comptable BCP.

\*Etat des déductions et réintégration.

## **Conclusion :**

En somme, le stage que j'ai effectué au sein de la banque centrale populaire m'a permis d'élargir mes connaissances et de me familiariser d'avantage avec le domaine bancaire.

En effet, c'est un moyen permettant d'une part étudier le fonctionnement d'un établissement au niveau économique, technique, organisationnel et social avec ses particularités humain. Et d'autre part d'acquérir les compétences pratiques primordiales qui peuvent servir dans le domaine professionnel sans négliger que les stages sont toujours bénéfique pour développer son relationnel

**Webographie :**

[www.lavieco.com](http://www.lavieco.com)

[www.gbp.ma](http://www.gbp.ma)

[www.bp.co.ma](http://www.bp.co.ma)